

Compte rendu de Conseil Communautaire
du 18 décembre 2018

Présents

BEAUMONT SUR GROSNE	Monsieur Jean-Pierre BONNOT
BISSY SOUS UXELLES	Madame Michelle PEPE
BOYER	Monsieur Jean-Paul BONTEMPS
	Monsieur Jacques HUMBERT
BRESSE SUR GROSNE	Monsieur Marc MONNOT
CHAMPAGNY SOUS UXELLES	Monsieur Philippe CHARLES DE LA BROUSSE
CHAPAIZE	Monsieur Jean-Michel COGNARD
CORMATIN	Monsieur Jean-François BORDET
	Madame Pascale HAUTEFORT
CURTIL SOUS BURNAND	Madame Monique HUGEL
LA CHAPELLE DE BRAGNY	Madame Elisabeth CHEVAU
ETRIGNY	Monsieur Nicolas FOURNIER
JUGY	Monsieur Fabien BRUSSON
LAIVES	Monsieur Jean-Claude BECOUSSE
	Madame Virginie PROST
	Madame Martine GRANDJEAN
LALHEUE	Madame Marinette PUECH
MALAY	Monsieur Claude PELLETIER
MANCEY	Monsieur Robert LEBOEUF
MONTCEAUX-RAGNY	Monsieur Christian DUGUE
SAINT AMBREUIL	Madame Suzanne D'ALESSIO
SAINT CYR	Monsieur Christian PROTET
	Madame Martine PERRAT
SENNECEY LE GRAND	Monsieur Jean BOURDAILLET
	Monsieur André SOUTON
	Madame Patricia BROUZET
	Monsieur Alain DIETRE
	Monsieur Pierre GAUDILLIERE
	Madame Carole PLISSONNIER
	Monsieur Didier RAVET
	Madame Marie FERNANDES ROCHA
VERS	Monsieur Jean-Marc GAUDILLER

Excusés :

GIGNY SUR SAONE	Monsieur Marc GAUTHIER (Christian PROTET)
LALHEUE	Monsieur Christian CRETIN (pouvoir Marinette PUECH)
NANTON	Madame Véronique DAUBY
	Madame Estelle PROTAT
SAVIGNY SUR GROSNE	Monsieur Jean-François PELLETIER (pouvoir marc MONNOT)
SENNECEY LE GRAND	Madame Maud MAGNIEN (pouvoir André SOUTON)
	Madame Edith LUSSIAUD (pouvoir Marie FERNANDES ROCHA)
	Monsieur Estéban LOPEZ (pouvoir Jean BOURDAILLET)

La séance est ouverte à 20h00.

Le Président remercie les délégués de leur présence et présente les excuses de Monsieur Prabel, Receveur.

Sont désignés comme secrétaires de séance :

Madame Suzanne D'ALESSIO et Monsieur Philippe CHARLES DE LA BROUSSE

Le Président demande aux Délégués s'ils ont des remarques concernant le compte-rendu du conseil du 13 novembre 2018.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président demande aux Délégués la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- **CLETC** : adoption du rapport et validation des ACTP 2019
- **Déchets** : * renouvellement nouvelle ligne de trésorerie
* contrat partenariat avec SMET 71 et ADEME pour prévention et valorisation des déchets ménagers
- **Multisports** : Autoriser le Président à lancer la consultation et solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre des appels à projets pour l'installation du chauffage dans la salle multisport
- **EEJ** :
 - Climatisation EEJ et MSAP : Autoriser le Président à lancer la consultation et solliciter l'aide de la CAF pour l'installation à l'EEJ
 - Devis Abelium pour inscription « à la minute » dès janvier 2019 (inscription BP 2019)
- i. **COMPTA – DM** à la demande de Mr Prabel - Opération d'ordre sur le budget ZA la Croisette : une cession avait été inscrite au budget pour 33 779 €. Du fait qu'elle n'a pas été constatée, le stock à intégrer en fin d'exercice sera supérieur au prévu, il est donc nécessaire de voter une décision modificative
 - dépenses investissement compte 3555-040 : + 32 830 €
 - recettes investissement compte 1641 : + 32 830 €
 - recettes fonctionnement compte 71355-042 : + 32 830 €

Le Conseil donne son accord et autorise l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

I. CLETC – rapport et ACTP

Le Président fait le point sur le retour des délibérations concordantes des communes avalisant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC) établi en Octobre 2018.

Il précise que la majorité qualifiée des communes adoptant ce rapport est atteinte donc :

Vu la délibération en date du 22 décembre 2009 relative à l'adoption par le conseil de communauté du régime fiscal de la Taxe Professionnelle Unique ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne en date du 22 décembre 2009, relative à l'adoption du régime fiscale de la TPU.

Vu la délibération de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne en date du 22 décembre 2009, relative à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges ;

Vu le rapport établi par ladite Commission en date du mois du 2 octobre 2018 et transmis aux communes ;

Conformément à l'article 1609 nonies C du livre premier, de la deuxième partie du Titre III, du chapitre premier, Section XIII quater – modifié par la Loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 – article 59 – modifié par la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 – article 169 fixant les modalités de composition de la CLETC et les conditions de majorité requise pour l'adoption des évaluations fixées au sein du rapport de la CLETC ;
Considérant que le Président de la CLETC a remis le rapport 2018 au Président de la Communauté de Communes qui à son tour l'a transmis pour approbation auprès des Conseils Municipaux des Communes membres.

Considérant que ces Communes membres à la majorité qualifiée, ont approuvé ledit rapport ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les conclusions du rapport établi par la CLETC ;
- VALIDE les conditions de révision des attributions de compensation telles que définies par la CLETC au sein du rapport ci-joint.
- FIXE les attributions de compensation librement et comme suit :

Commune	Montant prévisionnel ACTP 2018
Beaumont sur Grosne	15 002,10
Bissy sous Uxelles	8 114,41
Boyer	5 914,47
Bresse sur Grosne	-6 770,00
Champagny sous Uxelles	-3 018,59
Chapaize	17 220,98
La Chapelle de Bragny	705,14
Cormatin	62 918,60
Curtil sous Burnand	34 830,95
Etrigny	-7 857,15
Gigny sur Saône	38 425,00
Jugy	18 538,49
Laives	16 520,19
Lalheue	-9 489,83
Malay	24 727,21
Mancey	-10 091,49
Montceaux-Ragny	-1 056,00
Nanton	-12 926,90
Saint Ambreuil	64 473,11
Saint Cyr	32 386,00
Savigny sur Grosne	11 372,92
Sennecey le Grand	404 604,00
Vers	-1 602,46
TOTAL	702 941,15

II. ZA ECHO PARC

a. Lancement de consultation de la maîtrise d'œuvre qui sera en charge des phases finales de l'aménagement de la zone d'activités Echo Parc

Le Président informe le Conseil que la fiche projet de la zone d'activités a été remise par l'assistant à Maîtrise d'ouvrage, il convient désormais de lancer la consultation des maîtres d'œuvres afin d'élaborer les documents d'urbanisme, de traiter les études environnementales, de préparer les APS et APD pour les aménagements, de constituer les DCE et de mener les opérations de viabilisation.

En raison du montant prévisionnel des travaux il s'agit donc de lancer un marché à procédure adapté pour cette mission de maîtrise d'œuvre.

- Le marché peut comprendre :

o Les missions de maîtrise d'œuvre conforme à la loi MOP (Maîtrise d'ouvrage publique) – AVP-PRO-ACT-EXE-DET-AOR ;

- L'AVP comprendra les démarches auprès des gestionnaires de réseaux (DT) ainsi que les éléments techniques nécessaires au recrutement d'un bureau d'étude géotechnique ;

- Le PRO comprend la remise du DCE.
- o Mission complémentaire relative au permis d'aménager comprenant :
 - L'établissement du projet architectural, paysager et environnemental (PAPE), qui intervient à l'issue de l'analyse de l'état initial du site (Etude de schéma global), et de la validation d'un avant-projet d'aménagement (AVP) ;
 - La rédaction du règlement de la zone ;
 - Le dossier de demande de permis d'aménager.
- ø Nécessité de confier ces éléments à un architecte au-delà de 2 500 m² d'aménagement.
- o Mission complémentaire relative à l'élaboration du dossier d'évaluation environnementale unique comprenant le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ;
- o Tranche optionnelle : dossier dérogatoire au titre des espèces protégées.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à lancer la consultation des maîtres d'oeuvres

b. Projet de bail centrale photovoltaïque

Le Président informe le Conseil qu'après avoir reçu plusieurs entreprises souhaitant mettre en place une centrale photovoltaïque sur la zone Echo Parc, il est nécessaire de procéder à l'analyse des promesses de bail afin de pouvoir retenir un candidat lors du 1^{er} conseil communautaire de 2019.

- c. Le Président informe le Conseil de la nécessité de traiter avec une entreprise afin d'effectuer les études de sols sur les espaces qui seront concernés par la viabilisation et la réserve foncière. Il propose donc de consulter 4 cabinets d'étude et de retenir celui qui répondra aux mieux aux attentes et besoins de l'intercommunalité.

d. Demande de subvention DETR sur acquisition et études

Le Président informe le Conseil de la possibilité de solliciter les aides de l'Etat au titre de la DETR 2019 concernant l'acquisition et les études (1^{ère} phase de demande de subventions) car les dossiers sont à déposer avant le 1^{er} février.

Il présente le plan de financement prévisionnel :

PREVISIONNEL SUBVENTION ECHO PARC	HT
DEPENSES	
ACQUISITION TERRAIN 25 Hectares 1 724 944,72 HT / 10 Hectares	689 977,89
NOTAIRE	17 074,82
Parution JSL AMO	283,07
Parution JOURNAL OFFICIEL AMO	90,00
CONCOURS AMO PYTHAGORE	12 000,00
CONCOURS AMO TEKHNE	12 000,00
MARCHE AMO	56 950,00
SOBERCO ETUDE 4 Saisons	19 450,00
BUREAU ETUDE - MODIFICATION PLU N°3	8 130,00
TOTAL DEPENSES	815 955,78
SUBVENTION DETR 40%	326 382,31

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à solliciter les aides de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40%

III. MULTISPORTS

Le Président donne la parole à Christian PROTET, Vice-Président en charge des bâtiments, qui informe le Conseil de la nécessité de chauffer un minimum la salle multisports du fait de l'accueil de scolaires dans

ce bâtiment. Il précise que 2 devis ont été transmis pour information concernant le montant des travaux 20 000 € pour les travaux intérieurs et 6 000 € pour le raccordement gaz. Ces devis étant distincts il n'est pas nécessaire de lancer un appel d'offre. Par contre d'autres devis seront demandés dans le cadre d'une simple consultation. De plus une aide financière du Département dans le cadre des appels à projet peut être sollicitée avant le 15 février 2019, à hauteur de 25%.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition,
- D'autoriser le Président à signer les devis des entreprises les moins disantes après consultation et à inscrire ces dépenses au budget primitif 2019 (budget général)
- D'autoriser le Président à solliciter les aides du Département dans le cadre des appels à projets 2019

IV. ESS SENNECEY

a. Signature de la convention de co-location avec infirmière libérale

Le Président donne la parole à Suzanne D'ALESSIO, Vice-Présidente en charge du social, qui rappelle au Conseil sa décision de partager avec une infirmière libérale l'utilisation de la salle de garde de l'espace santé services de Sennecey. Pour cela il est nécessaire de faire signer à cette infirmière une convention d'engagement d'occupation de la salle.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition,
- D'autoriser le Président à signer cette convention.

b. Livraison de l'espace :

Christian PROTET informe les Délégués, que les remises de clés ont été faites. Les services ADMR et ASSAD ont déjà pris possession de leurs locaux, les autres professionnels s'installeront courant janvier voire début février 2019 pour le laboratoire d'analyse. Le Président informe le Conseil qu'il a repris attache avec l'architecte et la SEMCODA afin que les travaux de finition se terminent dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard en cette fin d'année 2018.

V. POLE SANTE

a. DM pour permettre le remboursement des cautions ADMR (534€) - ASSAD (644€)

Le Président donne la parole à Suzanne D'ALESSIO, Vice-Présidente en charge du social, qui informe les délégués de la nécessité de réaliser une décision modificative pour permettre le remboursement des cautions à l'ADMR et l'ASSAD dès leur départ pour l'espace santé services de Sennecey.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition,
- D'autoriser le Président à réaliser les opérations suivantes sur le budget Santé
Section de fonctionnement : Article 022 : - 1178€
Article 165 : + 1178€
- Et de procéder au remboursement des cautions à l'ADMR et à l'ASSAD.

b. Devis installation climatisation réversible, plomberie, peinture sur ex local ADMR

Le Président donne la parole à Christian Protet, Vice-Président en charge des bâtiments, qui informe le Conseil de la nécessité de procéder à l'installation d'une climatisation réversible, d'un lavabo dans le nouveau local Pédicure. Il informe que tout le bloc « ex ADMR » sera repeint avant d'être loué à de nouveaux professionnels et qu'il est donc nécessaire d'inscrire ces dépenses d'investissement au BP 2019 du budget santé afin de ne pas retarder le démarrage des travaux. Le montant global des travaux s'élève à 4 294,80 € TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter ces propositions,
- D'autoriser le Président à signer les devis correspondants et à commander les travaux
- DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2019 du pôle santé.

c. Devis pénétration dans le bâtiment et raccordement fibre ex local ASSAD

Le Président donne la parole à Christian Protet, Vice-Président en charge des bâtiments, qui informe le Conseil de la nécessité de procéder à la pénétration dans le bâtiment et au raccordement fibre dans le local « ex ASSAD » qui servira ensuite de bureaux administratifs à la Communauté de Communes et qu'il est donc nécessaire d'inscrire ces dépenses d'investissement au BP 2019 du budget général afin de ne pas retarder le démarrage des travaux. Le montant global des travaux s'élève à 5 773.62 € TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter ces propositions,
- D'autoriser le Président à signer les devis correspondants et à commander les travaux
- DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif « général » 2019

VI. ESS CORMATIN

a. Avenants pour travaux

Le Président donne la parole à Christian Protet, Vice-Président en charge des bâtiments, qui informe le Conseil de la nécessité de passer un avenant concernant le lot 1 Morais (plus-value pour dallage et enduit ; moins-value pour bêche antigel, curage et démolition du bâtiment existant) nécessaires à la poursuite des travaux. Cet avenant s'élève à 12 249.04€ HT

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter ces propositions,
- D'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant

b. Devis pour acquisition extincteurs et plan d'évacuation

Le Président donne la parole à Christian Protet, Vice-Président en charge des bâtiments, qui informe le Conseil de la nécessité d'autoriser le Président à signer le devis nécessaire à l'acquisition d'extincteurs d'un montant de 676,84€ TTC et de prévoir cette dépense d'investissement au Budget Primitif Santé 2019

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter ces propositions,
- D'autoriser le Président à signer les devis correspondants et à passer commande des extincteurs
- DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif « Santé » 2019

c. Choix du nom du futur espace

Le Président propose au Conseil de définir le nom du futur espace santé services.

Il est proposé « Espace Santé Services de la Grosne » et « Espace Santé Entre Saône et Grosne ».

Après réflexion et discussion

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- De retenir la dénomination « Espace Santé de la Grosne ».
- Le logo et le nom de l'intercommunalité seront également installés sous le nom, en façade.

VII. DECHETS

a. Renouvellement ligne de trésorerie

Le Président donne la parole à Marc MONNOT, Vice-Président en charge des déchets, qui rappelle au Conseil qu'afin d'assurer le bon fonctionnement du budget déchets sur les trois premiers mois de l'année (avant l'émission des factures de redevance incitative), une ligne de trésorerie de 300 000€ est déjà en place. Cette dernière arrive à échéance le 31 décembre 2018, il y a donc lieu de la renouveler.

Quatre établissements bancaires ont été consultés et trois ont répondu :

Etablissements bancaires	Proposition
La Banque Postale	EONIA + marge de 0.82% l'an
Le Crédit Mutuel	Euribor 3 mois + marge de 0.60 point
La Caisse d'Epargne	T4M + marge de 0.80%

Il est proposé au Conseil de retenir le Crédit mutuel.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition du Crédit Mutuel, à savoir Euribor 3 mois + marge de 0.60 point
- AUTORISE le Président à signer tous documents s'y rapportant

b. Mise en non-valeur et procédure de surendettement

Le Président donne la parole à Marc MONNOT, Vice-Président en charge de la gestion des déchets qui informe le Conseil, d'un courrier qu'il a reçu de Monsieur PRABEL Receveur, par lequel ce dernier l'informe de la mise en non-valeur de 3 créances d'un montant total de 412,02 € et de 2 procédures de surendettement concernant des foyers du territoire pour des montants de 166,11€ et 622,56€, toutes relatives au service déchets.

Il est donc demandé d'annuler ces sommes pour le service de redevance incitative.

Il précise que le juge chargé de l'exécution de ces procédures a conféré force exécutoire au rétablissement personnel sans liquidation judiciaire recommandé par la commission de surendettement de la banque de France ; ce qui entraîne l'effacement de toutes les dettes.

Par conséquent, le Président informe le Conseil du devoir de suivre le déroulement de cette procédure, il précise que les créances éteintes et notamment celles liées à la redevance incitative, ne peuvent faire l'objet d'aucun recouvrement forcé.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE cette demande
- AUTORISE le Président à suivre ces procédures d'effacement de dettes et de mise en non valeurs.

c. Horaires déchèterie hiver et fermeture Malay le lundi

Le Président donne la parole à Marc MONNOT, Vice-Président en charge des déchets, qui informe le Conseil qu'avec la mise en place des cartes d'accès, un suivi précis de la fréquentation des déchèteries est effectué.

La commission déchets s'est rendu compte que lorsque la nuit tombe la fréquentation chute sur la tranche horaire 17h-18h.

Il est donc proposé de revenir aux horaires d'hiver soit : Fermeture à 17h en hiver du 1er novembre au 30 mars à compter du 1er janvier 2019

De plus, la fréquentation de la déchèterie de Malay étant assez faible les lundis, il est également proposé de fermer la déchèterie de Malay les lundis matins à compter du 1er janvier 2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE de modifier les horaires des déchèteries comme suit :
 - Fermeture de Malay les lundis matin
 - Fermeture des déchèteries à 17h au lieu de 18h du 1^{er} novembre au 30 mars
- AUTORISE le Président à modifier le règlement de fonctionnement des déchèteries communautaires
- CHARGE le Président d'effectuer toutes les démarches pour informer la population de ces modifications.

d. Prévisions pour Budget 2019

Vu situation nationale actuelle, il paraît compliqué d'augmenter la redevance incitative, malgré la hausse attendue de 2.7% liée aux carburants et de 2% du SMET 71.

La population sera informée de ce choix via une lettre du tri jointe aux factures de RI.

Afin de soulager le budget déchets, il est proposé que ce dernier prenne en charge une part de certains salaires (comme celui d'Anne Laure MERLIN (service déchets) qui seconde Hélène FERRANDO (service administration générale) lors des congés)

De plus, si l'amplitude horaires des déchèteries est diminuée, il serait judicieux de mettre à contribution les agents impactés en les formant comme ambassadeurs de tri.

Des animations de broyage en déchèterie seraient également pertinentes.

Le Conseil approuve ces nouvelles décisions qui permettraient, pour l'instant de ne pas augmenter la redevance incitative.

e. Contrat borne incendie déchèterie de Nanton.

Le Président donne la parole à Marc MONNOT, qui informe le Conseil que suite à la mise à jour des bornes incendie du territoire, il s'avère que la borne située sur la parcelle jouxtant la déchèterie de NANTON n'a jamais été contrôlée.

Afin de pallier cela et ne pas engendrer des coûts trop importants, il est proposé de l'intégrer au contrat de la Mairie de LAIVES, qui nous imputera les frais liés, par la suite, de l'ordre de 50-60€/an.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE que cette borne soit intégrée au contrat de la Mairie de Laives par le biais d'une convention
- ACCEPTE que le coût soit répercuté au budget déchets
- AUTORISE le Président à signer la convention avec la Mairie de Laives

f. DM pour alimenter le compte 74 car recette ADEME non encaissée à ce jour.

Le Président informe le Conseil qu'il y a lieu de prendre une décision modificative en attendant le versement de la subvention ADEME liée au programme de prévention des déchets, sur les conseils de Monsieur Prabel, Receveur.

En effet, début d'année 2018, la contrepassation d'un rattachement de subvention a été comptabilisée.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE cette proposition
- AUTORISE le Président à réaliser la décision modificative correspondante.

Section de fonctionnement :

Article 022 : - 12 200 €

Article 6718 : + 12 200€

Article 6718 : +19 859

Article 778 : + 19 859 €

g. Convention avec la CC Sud Côte Chalonnaise pour accès déchèterie en 2019.

Le Président donne la parole à Marc MONNOT, qui présente au Conseil le projet de convention.

Cette dernière est désormais basée sur une année civile et permet de définir plus clairement les rôles de chacun et d'être calée sur l'approche budgétaire avec une juste appréciation des fréquentations annuelles par les badges d'accès.

De plus, il informe également le Conseil que suite à la dernière commission déchets, le tarif pour cette convention de 32€/habitant pour 2019 est maintenu. Il faut savoir que le coût par habitant de notre Communauté de Communes, pour 2019, avec la prise en compte de l'augmentation des marchés sera de 33.94€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE le principe de la nouvelle convention
- AUTORISE le Président à signer la convention
- MAINTIEN le tarif de 32€/habitant pour les communes extérieures souhaitant accéder aux déchèteries communautaires.

h. Contrat de partenariat avec le SMET 71 et l'ADEME concernant la prévention et la valorisation des déchets ménagers

Le Président donne la parole à Marc MONNOT, Vice-Président en charge des déchets, qui informe le Conseil que le SMET 71, à l'unanimité de ses membres, par délibération en date du 11 décembre 2018, a accepté de porter, en collaboration avec l'ADEME, un programme d'actions auprès de ses adhérents en

matière de prévention, de tri et de valorisation des déchets, mais aussi d'économie circulaire. Ce programme s'inscrit dans l'esprit de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, dont les principes et objectifs en matière de prévention des déchets et de réduction des quantités enfouies en centre de stockage, sont repris dans le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de Bourgogne-Franche-Comté.

2° - Qu'il est élaboré en concertation avec les adhérents du SMET 71, dans la continuité du plan de prévention des déchets qu'ils ont déjà mis en œuvre. L'ADEME soutient cette démarche par le biais d'un contrat d'aide aux postes (2 ETP) d'une durée de trois ans.

3° - Qu'il revient aux collectivités adhérentes du SMET 71 de se prononcer sur leur adhésion de principe et leur participation à ce projet, ainsi que sur les ressources internes qu'elle prévoit d'y associer pour sa mise en œuvre : directeur/responsable de service, chargé de prévention, responsable communication, responsable environnement, etc.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE :

- de donner son accord afin que le SMET 71 et ses adhérents portent un programme d'actions en matière de prévention, de tri et de valorisation des déchets, mais aussi d'économie circulaire, et que les services de la collectivité adhérente participent à son élaboration, à sa mise en œuvre et au comité de pilotage qui en évaluera son efficacité,

VIII. COMPTABILITE

a. Décisions modificatives

Le Président informe le Conseil de la nécessité de réaliser d'une décision modificative concernant :

Budget général : L'achat de cartes SD pour les ordinateurs des MSAP

Section de fonctionnement : Article 022 : - 180€

Article 021 : + 180€

Section d'investissement : Article 023 : +180€

Article 2183 : + 180€

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE cette proposition
- AUTORISE le Président à réaliser cette décision modificative

Le Président informe le Conseil de la nécessité de réaliser d'une décision modificative concernant

Budget ZA La Croisette : Opération d'ordre sur le budget ZA la Croisette, à la demande de Mr Prabel, Receveur : une cession avait été inscrite au budget pour 33 779 €. Du fait qu'elle n'a pas été constatée, le stock à intégrer en fin d'exercice sera supérieur au prévu, il est donc nécessaire de voter une décision modificative

- dépenses investissement compte 3555-040 : + 32 830 €

- recettes investissement compte 1641 : + 32 830 €

- Recette investissement compte 7015 : - 32 830 €

- recettes fonctionnement compte 71355-042 : + 32 830 €

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE cette proposition
- AUTORISE le Président à réaliser cette décision modificative

IX. PERSONNEL

a. Réorganisation des services – partenariat avec le CDG71

Le Président donne la parole à Michelle PEPE, Vice-Présidente en charge du personnel qui informe le Conseil de la possibilité, dans le cadre de l'organisation future de la structure intercommunale, de confier au CDG71 la réalisation d'un audit, avec l'expérience du Directeur ayant travaillé sur ces points dans d'autres collectivités, compte tenu des évolutions possibles des compétences intercommunales, ce travail se fera en lien avec les Vice-Présidents et les cadres.

Le devis transmis par le CDG71 s'élève à 2500€ pour 10 jours.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à signer le devis de partenariat avec le CDG71

Monsieur Christian DUGUE, Délégué pour la Commune de Montceaux-Ragny, demande si un document officiel ou une note de synthèse sera présenté en fin de travail.

Monsieur Christian Protet, Vice-Président en charge des bâtiments, demande confirmation quant à la consultation et l'implication des Vice-Présidents dans ce travail en partenariat.

Michelle PEPE répond par l'affirmative aux 2 questions.

b. Modification du tableau des effectifs pour remplacement d'un adjoint technique

Le Président donne la parole à Michelle PEPE, Vice-Présidente en charge du personnel qui propose de modifier le tableau des effectifs concernant le remplacement d'un adjoint technique qui quitte le service technique pour aller à l'espace enfance jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Président propose le tableau des effectifs suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
Filière administrative				
Attaché	A	1	35	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	16	0,46
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	35	2
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	28	0,80
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	35	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	28	0,80
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	18	0,51
Adjoint administratif	C	1	28	0,80
Adjoint administratif	C	4	35	4
Total		13		11,37
Filière sportive				
Educateur APS principal 1 ^{ère} classe	B	1	35	
Total		1		1

Filière technique				
Agent de maîtrise principal	C	1	35	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	35	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	35	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	31	1,78
Adjoint technique	C	5	35	5
Adjoint technique	C	1	31	0,89
Total		10		10,67
Filière Animation				
Adjoint d'animation	C	8	35	8
Adjoint d'animation	C	2	30	1,72
Adjoint d'animation	C	1	26	0,74
Adjoint d'animation	C	1	26,25	0,75
Adjoint d'animation	C	1	23	0,66
Adjoint d'animation	C	1	7	0,20
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	19,60	0,56
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	31	0,89
Total		16		13,52
Filière médico-sociale				
Aux. de puériculture principal 1 ^{ère} classe	C	1	35	1
Aux. de puériculture principal 2 ^{ème} classe	C	2	35	2
Infirmière classe normale	A	1	14	0,40
Total		3		3,40
Filière sociale				
Agent socio-éducatif principal	B	1	30	0,86
Educateur de Jeunes Enfants	B	1	35	1
Agent social principal 1 ^{ère} classe	C	1	32	0,91
Agent social principal 1 ^{ère} classe	C	1	35	1
Agent social	C	2	35	2
Agent social	C	1	31	0,88
Agent social	C	1	29	0,82
Agent social	C	1	14	0,40
Total		9		7,87
Total général		52		47,83

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter les modifications apportées au tableau des effectifs

X. ENFANCE JEUNESSE

a. Photocopieur :

Le Président donne la parole à Michelle PEPE, Vice-Présidente en charge du personnel informe le conseil que le photocopieur de l'EEJ a été acheté en 2014 par la Communauté de Communes et que les consommables et la maintenance coûtent très cher. Elle propose de revendre le photocopieur pour un montant de 823,20€ et d'accepter la proposition commerciale n° 3339 concernant une location financière à Equip'Bureau.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition de faire reprendre l'ancien photocopieur
- D'autoriser le Président signer le contrat de location suivant la proposition N° 3339.

b. Climatisation EEJ et MSAP :

Le Président donne la parole à Michelle PEPE et Suzanne D'ALESSIO, Vice-Présidentes, en charge respectivement de l'enfance jeunesse et des affaires sociales qui informent le conseil de la nécessité d'équiper les 2 bâtiments de climatisation. Elles précisent qu'il est possible d'obtenir des aides financières auprès de la CAF concernant les travaux liés à l'espace enfance jeunesse. Les travaux, d'un montant estimatif de 53 090€ HT, nécessitent le lancement d'une consultation.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition et de prévoir les crédits au BP 2019 (budget général)
- D'autoriser le Président à lancer la consultation
- D'autoriser le Président à solliciter l'aide de la CAF

c. Devis Abelium

Le Président donne la parole à Michelle PEPE, Vice-Président en charge de l'enfance jeunesse qui informe le Conseil que, suite à un contrôle de la Caf au sein de l'espace enfance jeunesse, il est nécessaire d'opérer un contrôle des arrivées et départ des enfants « à la minute » par le biais d'une tablette et d'un logiciel spécialisé dès janvier 2019.

Elle donne lecture au Conseil d'un devis de la société Abelium d'un montant de 1 896€ TTC. Elle précise que ce matériel peut être financé par la CAF.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition et à inscrire cette dépense au BP 2019
- D'autoriser le Président à commander ce matériel
- D'autoriser le Président à solliciter l'aide de la CAF.

XI. TRANSPORT SCOLAIRE

Le Président donne la parole à Michelle PEPE, Vice-Président en charge du transport scolaire, qui informe le Conseil de la nécessité de renouveler les conventions de mise à disposition des accompagnateurs de bus pour les 3 SIVOS (Laives-Beaumont-St-Ambreuil / Jugy-Vers-Boyer-Mancey / Val de Grosne) pour l'année 2018-2019.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition des accompagnateurs de bus avec les 3 SIVOS concernés.

XII. SCHEMA DEFENSE INCENDIE

Le Président donne la parole à Jean-François BORDET, Vice-Président en charge de ce dossier, qui informe le conseil que suite au lancement de la consultation relative à l'élaboration de l'arrêté communal

et du schéma communal de défense extérieur contre l'incendie, 4 offres ont été reçues. Après analyse il propose de retenir le cabinet ALTEREO (G2C) pour la réalisation de l'étude concernant le schéma de défense incendie dont l'offre est la moins disante avec une prestation à 49 742,40 € HT.

Il rappelle que cette prestation sera ensuite réglée par chaque commune concernée.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à signer le marché correspondant et tout document s'y rattachant

Il donne ensuite lecture aux délégués, pour information des ventilations par commune.

Communes	Nombre d'habitants au dernier recensement INSEE	Taux de participation financière	Coût final étude offre ALTEREO
BEAUMONT SUR GROSNE	352	4,39%	2 183,75 €
BISSY SOUS UXELLES	72	0,90%	446,68 €
BOYER	712	8,88%	4 417,14 €
BRESSE SUR GROSNE	200	2,49%	1 240,77 €
CHAMPAGNY SOUS UXELLES	90	1,12%	558,35 €
CHAPAIZE	152	1,90%	942,98 €
CORMATIN	575	7,17%	3 567,21 €
CURTIL SOUS BURNAND	136	1,70%	843,72 €
ETRIGNY	476	5,94%	2 953,03 €
GIGNY SUR SAONE	570	7,11%	3 536,19 €
JUGY	330	4,12%	2 047,27 €
LA CHAPELLE DE BRAGNY	265	3,31%	1 644,02 €
LAIVES	1064	13,27%	6 600,89 €
LALHEUE	407	5,08%	2 524,96 €
MALAY	245	3,06%	1 519,94 €
NANTON	648	8,08%	4 020,09 €
SAINT AMBREUIL	536	6,68%	3 325,26 €
SAINT CYR	761	9,49%	4 721,12 €
SAVIGNY SUR GROSNE	189	2,36%	1 172,53 €
VERS	238	2,97%	1 476,51 €

XIII. TOURISME

a. Taxe de séjour

Le Président donne la parole à Fabien BRUSSON, Vice-Président en charge du Tourisme qui rappelle au Conseil que la taxe de séjour est appliquée dans tous les hébergements marchands du territoire de la Com Com du 1er janvier au 31 décembre. Il propose que le produit de la taxe soit intégralement versé à l'Office de Tourisme, qui gèrera les actions liées au tourisme, notamment

Gestions des bureaux d'accueil de Sennecey et Cormatin (hors personnel saisonnier)

Editions des brochures touristiques + dépliant culturel

Mise en place des évènements de grande envergure (randonnée nocturne Chemin des moines, Balatitude...)

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition pour cette année
- D'autoriser le Président à verser à l'Office de Tourisme l'intégralité du produit de la taxe de séjour.

Le Président rappelle que la commune de Gigny sur Saône, par l'importance de son camping étoilé, rapporte la majeure partie de cette taxe de séjour. Cette taxe permettait auparavant pour partie, d'aider les communes dans des projets d'investissements touristiques. A ce titre, la commune de Gigny sur Saône en a bénéficié pour l'aménagement d'un site proche de la halte nautique

Il rappelle également que la commune de Gigny sur Saône rencontre de gros problèmes d'assainissement en raison de ce camping très fréquenté en période estivale, qui englobent, de ce fait, la totalité de l'investissement, ne laissant plus rien au tourisme. Il nous faudra peut-être réfléchir à l'avenir pour soutenir cette commune face à cette problématique majeure.

b. Entente intercommunale Massif Sud Bourgogne

Le Président donne la parole à Fabien BRUSSON, Vice-Président en charge du Tourisme qui informe les élus de la possibilité de :

- La création d'une entente intercommunale entre les Com Com du Mâconnais Tournugeois et Entre Saône et Grosne pour le développement du projet randonnée Massif Sud Bourgogne.
- La création d'un comité du massif composé de 4 membres pour chaque Com Com désigné par le Conseil Communautaire.

Le financement de l'ensemble des actions nécessaires à la mise en œuvre du projet serait assuré à 50% par chacune des 2 Com Com.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition cette création d'une entente intercommunale
- D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant

XIV. CHEMIN DES MOINES

Le Président donne la parole à Fabien BRUSSON, Vice-Président en charge du Tourisme qui rappelle au Conseil le projet de restauration et mise en valeur du Chemin des Moines et notre convention avec le Conseil Départemental, Il propose d'autoriser le Président à signer un avenant ayant pour objet de proroger de 12 mois la validité de l'aide financière accordée.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant

XV. SPORTS

Le Président donne la parole à Fabien BRUSSON, Vice-Président en charge du Sport, qui informe le Conseil du courrier qu'il a reçu du Club de Volley-ball de Sennecey, qui comme chaque année demande le versement d'une avance sur la subvention 2019 d'un montant de 10 000€ afin de ne pas mettre le club en péril.

Fabien BRUSSON informe le Conseil que le Club a fait beaucoup d'efforts et de manifestations pour rembourser les dettes. Que désormais tout est remis à 0. Il précise que l'équipe seniors joue la montée en Nationale 1.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à verser une avance sur la subvention 2019 d'un montant de 10 000€ au Club de Volley-Ball
- Dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2019 (budget général)

XVI. TRANSPORT A LA DEMANDE

Le Président donne la parole à Jean-Paul BONTEMPS, Vice-Président en charge du Transport à la demande qui présente aux délégués un bilan sur le fonctionnement de ce service, actuellement trop peu fréquenté le vendredi matin et qui mobilise malgré tout un agent.

Il propose au Conseil de continuer le service mais par le biais des taxis comme cela se fait pour le mercredi.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition
- D'autoriser le Président à transférer le service du vendredi matin aux taxis dès janvier 2019.

XVII. QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe le Conseil qu'il a été contacté par une société de parc éolien qui souhaiterait venir présenter aux élus un projet concernant le secteur de Gigny-sur-Saône/Saint-Cyr/Sennecey-le-Grand. Il demande l'avis aux délégués sur ce type de projet.

A l'unanimité les Conseillers communautaires refusent cette forme de projet éolien et par conséquent demandent au Président de ne pas donner de suite favorable à la demande de présentation par la société.

La séance est levée à 22h35